

\*

\*

\*

AFFAIRE N° 3 - Puits du Chaudron - Travaux de raccordement du puits d'alimentation en eau potable dans la zone d'entrepôts du Chaudron - Approbation de l'avant-projet

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'adopter l'avant-projet établi par les Services Techniques relatif à la deuxième phase de travaux de raccordement du puits d'alimentation en eau potable dans la zone d'entrepôts du Chaudron aux réseaux existants du CD 44.

Le montant de l'opération est estimé à 670 000 F.

Je vous demande également de m'autoriser à solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention au titre du Ministère de l'Intérieur.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Cette délibération a justement pour objet l'autorisation de demander cette subvention de 10 % au Ministère de l'Intérieur. En fait, l'opération y afférente est encore en cours d'étude ; tous les points ne sont donc pas bien précisés. Dans l'immédiat, je peux simplement vous dire qu'il s'agit d'un puits se trouvant en bordure du littoral du côté de la Jamaïque. L'opération consiste à étendre ce réseau, d'une part, jusqu'au CD 44, de manière à ce que la zone du Chaudron se trouvant en dessous du CD 44 par rapport à la mer, se trouve alimentée par cette source, et, d'autre part, il y aurait une deuxième canalisation qui monterait jusqu'au réservoir du Moulin à Vent et qui prendrait toute la partie comprise entre Moulin à Vent et le CD 44. Il y aura donc deux canalisations. Les pompes seront immergées et le traitement se fera sur place.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*